

Analyse

INTRODUCTION

La partie A du présent manuel de formation vise à donner aux praticiens une réponse concrète aux principales préoccupations concernant la mise en évidence d'un conflit, par le biais de son analyse.

Compte tenu du caractère propre de chaque conflit, l'objectif n'est pas d'offrir une procédure infaillible applicable à toutes les situations, mais de proposer différents points de vue sur les questions essentielles à examiner et de faire des suggestions sur la façon d'appréhender le conflit dans son cadre spécifique.

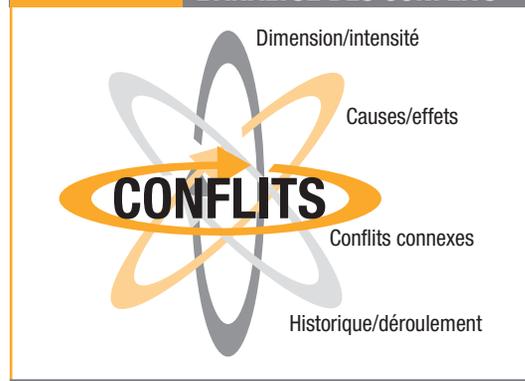
Dans la gestion alternative des conflits¹³ on estime que l'étude de l'historique et du déroulement du conflit, de son intensité et de ses dimensions, des conflits connexes ainsi que des causes et des effets sont des axes essentiels de réflexion. Dans la partie A ces paramètres seront utilisés pour indiquer les liens verticaux et horizontaux qui existent entre les éléments suivants: définition du contexte, parties prenantes et analyse des relations de pouvoir.

Historique et déroulement. Il s'agit de la «vie» du conflit. Un médiateur doit obligatoirement connaître le point de départ du conflit, savoir depuis combien de temps il dure et reconnaître et examiner une à une les différentes étapes de son évolution.

À quel moment le conflit a-t-il commencé? Depuis combien de temps dure-t-il? A-t-il évolué de manière progressive ou non?

Causes et effets/ conflits connexes – Une recherche sur les causes et les origines du conflit complète l'étude de son déroulement. Le médiateur pourra ainsi enchaîner les événements, déceler comment le conflit s'est développé (ses effets) ainsi que les conflits connexes ou ceux qu'il a contribué à créer.

FIGURE A.1 PARAMÈTRES POUR L'ANALYSE DES CONFLITS¹²



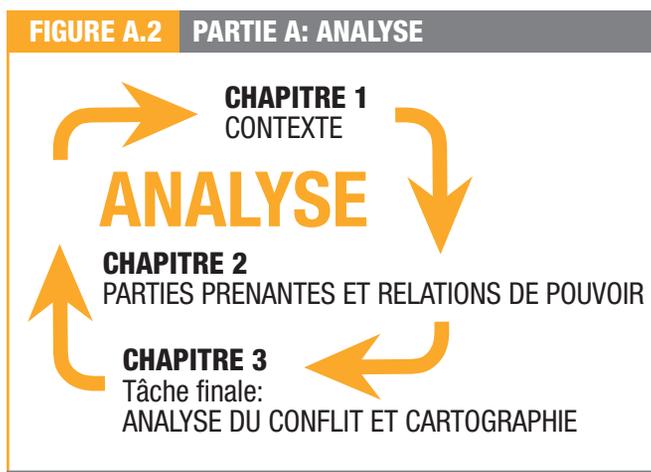
12. Dans la figure A.1 les flèches représentent les interactions qui existent entre les différents aspects du conflit. Il est important de les examiner un après l'autre, puis dans leur ensemble pour que l'analyse soit utile.

13. Pour la définition de «gestion alternative des conflits» voir le glossaire. La méthodologie adoptée dans le présent manuel est un condensé des principes fondamentaux de la gestion alternative des conflits. Les acceptions les plus courantes des termes «conflit» et «médiation» sont retenus et appliqués à la gestion des conflits fonciers. Dans ce domaine les spécialistes sont dénommés «médiateurs» ou «praticiens».

Quelles sont les origines du conflit? Peut-on établir ses sources? Quelles sont ses répercussions? D'autres conflits sont-ils liés à ses causes ou à ses répercussions?

Dimensions/intensité – Ces deux derniers éléments permettent d'établir la pertinence et éventuellement l'urgence d'un processus de gestion alternative des conflits. La dimension du conflit est évaluée en calculant le nombre de personnes ou de communautés impliquées dans un contexte donné (par rapport au nombre total d'habitants). L'intensité concerne la violence¹⁴: lorsqu'un conflit dégénère et que l'on assiste à des manifestations de violence, le niveau maximal est atteint.

Combien de personnes vivent dans la communauté? Combien d'entre elles sont impliquées dans le conflit? Ce nombre est-il constant, ou bien varie-t-il? A-t-on constaté des manifestations de violence directe? Relève-t-on des cas de violence structurelle ou culturelle?



Le lecteur doit en outre tenir compte du fait que la partie A est structurée de manière à établir une nette distinction entre les intrants (chapitre 1 et chapitre 2) et les résultats escomptés (Chapitre 3). Les deux premiers chapitres abordent les aspects les plus importants, à savoir le contexte et les acteurs alors que le chapitre 3 permet aux praticiens d'appliquer le processus d'analyse des conflits à une situation concrète.

Le Chapitre 1 élabore un cadre général en examinant les quatre composantes essentielles des régimes fonciers (aspect social, aspect politique, aspect juridique et aspect économique) ainsi que leurs dynamiques propres et leurs relations d'interdépendance. Dans le chapitre 2, la même démarche s'applique aux parties prenantes. Pour connaître les rôles des acteurs, leurs intérêts et leurs besoins on procède à partir de l'étude de leur identité, de leurs perceptions et des relations de pouvoir dans lesquelles ils sont impliqués. Le chapitre 3, enfin, permet d'utiliser concrètement les connaissances acquises en analysant les différentes étapes d'un conflit et en dressant la cartographie pertinente.¹⁵

La partie A doit permettre au praticien:

- d'acquérir de nouvelles idées sur les renseignements qui peuvent être utiles dans le cadre d'un conflit;
- de savoir utiliser ces renseignements;
- de savoir dresser la cartographie du conflit au cours des exercices.

14. Pour la définition du terme «violence», voir le glossaire.

15. Voir figure A.2

CHAPITRE 1. Contexte

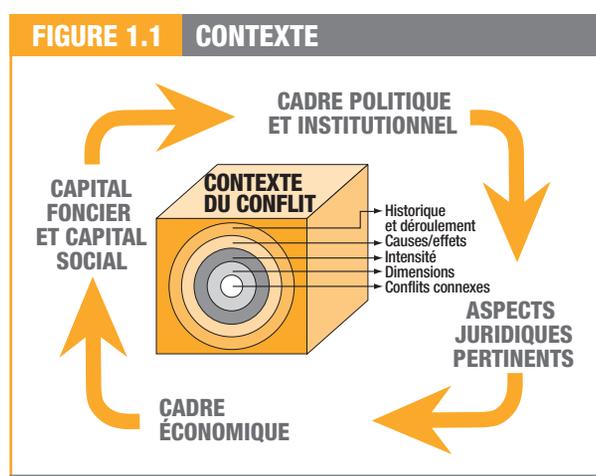
Ce premier chapitre a principalement pour objectif de donner quelques notions générales sur l'application possible de la gestion alternative des conflits aux questions foncières et d'attirer l'attention sur les informations qui sont nécessaires pour aborder de manière satisfaisante la résolution de ces conflits.

Les conflits fonciers sont envisagés ici de manière globale et ils seront donc examinés de différents points de vue. Pour effectuer une analyse il est non seulement indispensable de tenir compte de tous les acteurs ou groupes d'acteurs (et de leurs droits propres) mais il est également essentiel d'examiner comment ils abordent les aspects spécifiques de chaque conflit¹⁶. Les conflits fonciers:

- agissent à divers niveaux et comportent plusieurs dimensions;
- sont mieux compris s'ils sont éclairés par leur contexte historique, social, environnemental, économique et politique;
- sont souvent englobés dans des conflits plus vastes qu'il pourrait être difficile de remarquer (ou que les analystes ou les parties prenantes du développement préfèrent ne pas voir car ils soulèvent des problèmes qui dépassent les questions qu'ils souhaitent ou qu'ils sont capables d'aborder);
- sont transitoires par nature et ils évoluent dans le temps.

Les conflits fonciers sont complexes. Ils sont l'aboutissement d'une accumulation de griefs et de processus à divers niveaux et ils traduisent aussi bien les grandes tendances économiques et politiques que les dynamiques propres au contexte. Chaque conflit foncier devrait être considéré comme une entité en soi, ayant sa propre histoire et son propre développement et à laquelle s'appliquent les propres résolutions possibles.

Chaque conflit a un caractère particulier et unique. Ce manuel donne quelques modèles d'analyse et de gestion des conflits¹⁷ mais ils devront être adaptés de manière créative à la nature spécifique de chaque conflit. Du fait de cette complexité (étudiée dans la première partie du manuel) – dans laquelle



16. Pour la définition du terme «conflit», consulter le glossaire.

17. Pour l'indication des différentes étapes qu'il convient de suivre dans l'analyse des conflits, le lecteur tirera avantage de la consultation de la section 5 ainsi que de l'annexe II de la publication: «Les techniques de négociation et de médiation appliquées à la gestion des ressources naturelles», FAO, Rome, 2006.

s'entremêlent divers acteurs et une multitude de droits, de situations et d'enjeux différents –un médiateur doit être toujours prêt à rectifier les limites du conflit et à mieux cerner son objet.

La seule limitation dont il faudra tenir compte dans la controverse est que les parties intéressées ne peuvent pas passer outre le fondement éthique de la gestion alternative des conflits. En effet si une des parties n'est pas satisfaite du processus en cours, elle doit pouvoir à tout moment interrompre le processus de médiation ou l'abandonner de manière définitive. Un compromis obtenu sans respecter cette condition, même si en apparence les parties prenantes sont d'accord et que cela est confirmé par le médiateur, pourrait être de brève durée. Si les parties prenantes ne disposent pas du droit fondamental de pouvoir refuser de négocier, elles peuvent avoir l'impression que l'on n'a pas réellement tenu compte de leurs droits et de leurs besoins lorsque l'on parvient à une résolution du conflit.

De même il est très important que le médiateur assure le respect de règles loyales mais aussi que chaque partie prenante puisse s'asseoir à la table des négociations en disposant d'un pouvoir suffisant¹⁸ pour défendre ses droits et ses besoins. En présence de fortes disparités sociales et économiques ou dues à l'éducation, il sera possible de renforcer les capacités de la partie prenante la plus faible en l'informant de ses droits et de ses pouvoirs.

1.1 CAPITAL FONCIER ET CAPITAL SOCIAL

La présente section donne aux praticiens une introduction générale aux aspects sociaux et environnementaux des conflits fonciers. En reliant les concepts de terre, d'environnement et de capital social, on entend mettre l'accent sur le rôle de facteurs comme la culture et l'identité dans les conflits fonciers.

Comme de nombreuses autres disciplines modernes, la gestion alternative des conflits adopte une vision globale. Ce n'est qu'en appréhendant les aspects objectifs et subjectifs du conflit que le médiateur pourra aider les parties prenantes à le gérer. Cette approche globale est particulièrement importante dans le cas des conflits fonciers qui doivent tenir compte des intérêts économiques ou politiques en jeu mais aussi des facteurs culturels et sociaux qui ne sont pas négociables. Ces aspects sont particulièrement importants lorsque l'on aborde et que l'on gère un conflit et doit être mis en lumière par les praticiens, même lorsque cela n'est pas évident.

La notion de capital social fait référence à l'importance des normes et des liens sociaux pour assurer les moyens d'existence¹⁹. L'accès à la terre dépend du statut social, du pouvoir et de l'identité et il est possible d'y accéder grâce aux différents rapports sociaux des acteurs et par le biais des réseaux de capital social.

Les rapports sociaux ne sont pas seulement instaurés et entretenus pour des raisons matérielles. Ils contribuent aussi à la santé morale, à une conscience identitaire, au sens de l'honneur, à l'appartenance sociale et au prestige. Le capital social repose sur la confiance, la réciprocité et l'échange, ainsi que sur le respect de règles communes, de normes et de sanctions. Les rapports sociaux jouent donc un rôle important dans le processus de résolution alternative des conflits. Les réseaux locaux de capital social et les relations sociales confèrent une légitimité au processus de résolution des conflits.

18. Pour la définition des termes «pouvoir» et «responsabilisation» consulter le glossaire.

19. Pour une explication du lien entre la gestion des conflits et les moyens d'existence durables voir la section 1.3 de la publication «Les techniques de négociation et de médiation appliquées à la gestion des ressources matérielles» de la FAO, Rome, 2005.

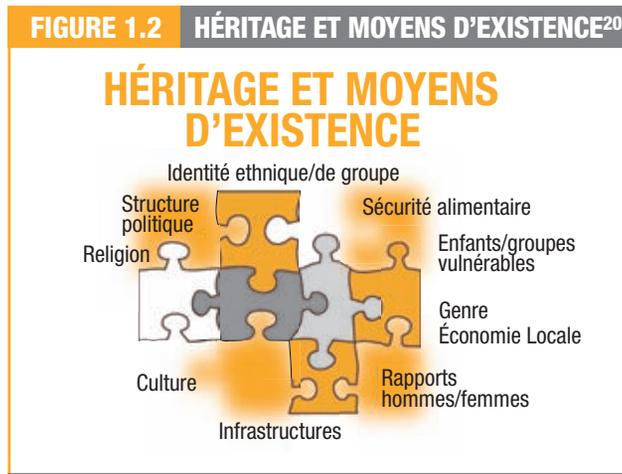
La gestion alternative des conflits, qu'elle soit facilitée par des personnes externes ou du lieu, est fortement tributaire de l'utilisation du capital social au plan local dans le cadre du processus de résolution des conflits qui renforce les résultats et leur durabilité à long terme. Si le médiateur réussit à travailler avec le réseau de capital social, c'est la communauté elle-même qui se chargera de la consolidation institutionnelle et du renforcement des capacités.

Les réseaux de capital social des parties prenantes, dans une situation conflictuelle donnée, doivent donc être compris et englobés dans les processus de gestion alternative des conflits. Les aspects sociaux d'un conflit foncier seront examinés ci-après de deux points de vue (Héritage et moyens d'existence; Environnement, développement et durabilité).

Quel est le rôle joué par la terre dans la culture des parties prenantes? Est-ce que leurs relations avec la terre font traditionnellement partie de leur conscience identitaire? Quels seraient les effets de la perte de cet élément pour leur identité? Qu'est-ce que le capital social? Pourquoi le capital social est-il important dans la gestion alternative des conflits? Quels sont les différents types de réseaux sociaux qui existent dans la communauté? Pouvez-vous indiquer les différentes classes sociales? Quelle est l'importance du statut social dans ce contexte? Est-ce que le réseau social se reflète dans les normes traditionnelles? Pouvez-vous indiquer les différents circuits du réseau social? Est-ce que ces circuits seront utiles dans le processus de médiation? Est-ce que le réseau social englobe tous les groupes de la société? Dans le cas contraire pouvez-vous cerner les groupes marginaux? Existe-t-il un moyen de les intégrer au processus?

1.1.1 Héritage et moyens d'existence

L'introduction de la partie A donne une liste des paramètres les plus couramment utilisés pour analyser un conflit dans le cadre de la gestion alternative des conflits: historique, développement, causes, etc. De même les termes «héritage» et «moyens d'existence» peuvent être utilisés comme termes clés du capital social, car ces notions regroupent tous les éléments nécessaires à l'analyse (économie locale, sécurité alimentaire, infrastructures, rapports entre les groupes, rapports hommes-femmes, enfants et autres groupes vulnérables, conscience identitaire ethnique et de groupe, religion, culture et structure politique) (voir figure 1.2).



- Par «**héritage**» on entend tout ce qui est transmis par voie successorale et faisant actuellement partie du patrimoine matériel ou culturel d'une personne ou d'une communauté.
- Les **moyens d'existence** représentent ce qui permet de vivre ou bien encore un mode de vie; c'est aussi la façon d'obtenir des moyens de subsistance ou un revenu.

20. La figure 1.2 montre que de nombreux autres aspects, comme la sécurité alimentaire, l'identité ethnique, la culture, la religion, etc. sont inclus dans les termes «héritage» et «moyens d'existence».

Les notions d'héritage et de moyens d'existence sont utiles pour cerner les aspects sociaux de la situation dans laquelle se manifeste un conflit foncier (dans un lieu précis, à un moment donné, en impliquant une population réelle et pour rappeler le rôle des facteurs culturels et psychologiques dans les conflits fonciers et leur résolution)²¹.

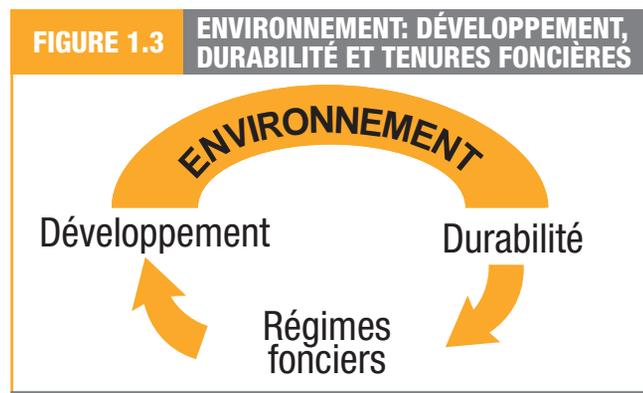
La terre est un facteur fondamental pour les populations rurales et leurs communautés. Il ne s'agit pas d'un bien comme un autre, nécessaire au ménage, mais de la base sur laquelle reposent leurs moyens d'existence et leur subsistance. C'est pourquoi, on enregistre des répercussions sociales lorsque la capacité d'accéder aux terres est entravée. La connaissance des pratiques relatives aux moyens d'existence locaux et sur les héritages est extrêmement importante pour établir de bonnes relations avec les parties intéressées.

Il est particulièrement difficile de s'occuper de ces facteurs. Comme cela a été indiqué précédemment, ils concernent l'identité, les croyances, les attitudes et les émotions. L'influence des aspects culturels est l'une des préoccupations les plus courantes dans un processus de gestion des conflits: un médiateur devrait tenir compte de l'importance des valeurs et des normes culturelles et ne pas se polariser seulement sur les aspects pratiques et de fond de ces conflits.

Quels sont les éléments les plus importants de l'héritage de chaque partie intéressée? Quels sont les éléments qui sont pertinents au conflit? Dans quelle mesure la portée de l'enjeu et les rapports entre les différentes parties prenantes dépendent de l'héritage (culture, religion, identité ethnique et du groupe, etc.)? Dans quelle mesure ces facteurs dépendent-ils des moyens d'existence (économie locale, structures politiques, sécurité alimentaire, etc.)

1.1.2 Environnement, développement et durabilité

Par environnement on entend tous les facteurs externes qui ont une incidence sur les organismes vivants, notamment les êtres humains et les rapports qui existent entre la nature et les hommes. La dégradation de l'environnement se réfère à une réduction et à une détérioration de la quantité et de la qualité des terres agricoles disponibles et des ressources en eau douce ainsi que du flux des biens et des services environnementaux.



Tant le médiateur que les parties prenantes doivent toujours avoir à l'esprit que les régimes fonciers et les conditions environnementales sont étroitement liés (les régimes fonciers peuvent favoriser une utilisation des sols nocive pour l'environnement ou au contraire permettre d'améliorer l'environnement (voir figure 1.3).

21. Dans l'Enquête sur l'évaluation des besoins, il a été indiqué que ces éléments sont parmi les plus difficiles à aborder par les praticiens dans la gestion des conflits fonciers et de ceux relatifs aux ressources naturelles.

Dans les deux prochaines sections²² les praticiens pourront se rendre compte comment, selon leur mode de fonctionnement, les cadres juridiques et institutionnels peuvent soit agir de manière négative sur l'environnement et représenter un obstacle à sa mise en valeur ou au contraire servir de protection et lui être favorable. L'accent sera mis sur les rapports étroits qui existent entre la durabilité, le développement et les questions liées à l'environnement.

Le présent paragraphe a été divisé en deux parties: durabilité et administration des terres; régimes fonciers et développement.

Durabilité et administration des terres

Des facteurs comme la non durabilité écologique, la vulnérabilité des moyens d'existence et de survie et le risque de conflits menacent actuellement les pays, les communautés et les individus lorsque l'environnement naturel d'une société est caractérisée par l'insécurité du fait de la pénurie de ressources.

L'insécurité environnementale est l'expression de ces manifestations (ou risques) et elle est d'autant plus marquée que les institutions et la gouvernance n'arrivent pas à empêcher le conflit ou à le résoudre. Des règles mal adaptées (formelles ou informelles) d'accès à la terre conduisent souvent à la dégradation de l'environnement.

La situation peut créer un effet «boule de neige»: l'insécurité des régimes fonciers est lié à une mauvaise utilisation des sols qui à son tour conduit à une dégradation de l'environnement. En outre, des arrangements fonciers mal adaptés sur les terres domaniales et l'absence de droits clairement établis peut aussi conduire à une forte détérioration de l'environnement du fait de la réduction des incitations en vue de mettre en place des mesures à long terme destinées aux ressources. Par contraste, une bonne réglementation foncière s'accompagne souvent d'une utilisation durable des terres. Elle devrait permettre la consolidation des arrangements existants donnant de bons résultats au lieu de les menacer.

Afin d'améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles, les régimes fonciers devraient être associés à des stratégies appropriées de gestion²³ des terres. Le zonage agro-écologique est un bon exemple d'une politique qui assure une utilisation des terres adaptée aux sols, à la forme du relief et au climat. La participation accrue et la responsabilisation des structures communautaires sont aussi nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources naturelles.

Les questions relatives aux régimes fonciers touchant l'environnement ne sont pas indépendantes des questions foncières associées aux conflits. Elles coexistent et ne peuvent pas être abordées séparément si l'on veut obtenir des solutions à long terme. Ainsi une dégradation des sols due à leur mauvaise utilisation, entraînera une pénurie qui débouchera sur un conflit.

Voyez-vous les liens qui existent entre un conflit et l'insécurité de l'environnement? Pouvez vous illustrer ces liens par un exemple? Pouvez vous donner un exemple des liens qui existent entre les régimes fonciers mal adaptés et la dégradation de l'environnement et entre une mauvaise administration des terres et la dégradation des terres?

22. Voir section 1.2 Infrastructure politique et institutionnelle et section 1.3 Aspects juridiques pertinents.

23. Pour la définition de la «gestion des terres» voir le glossaire.

Régimes fonciers et développement

Alors que le renforcement ou l'adaptation des arrangements fonciers peuvent avoir une forte incidence sur le développement des régimes fonciers, les effets sont affectés par d'autres facteurs, comme la sécurité humaine²⁴.

Dans la plupart des cas, les conflits qui menacent la sécurité humaine concernent des rivalités à propos de l'accès, de l'utilisation et de la sécurité²⁵ de ressources naturelles rares. Un accès plus équitable à la terre et un renforcement de la sécurité des tenures s'inscrivent souvent dans le développement rural, mais l'accès à la terre n'est pas en soi suffisant.

Les populations ont également besoin d'avoir accès à des ressources productives et institutionnelles complémentaires – comme le financement, la formation, des marchés ouverts et fonctionnels, la technologie et les infrastructures rurales – si l'on veut améliorer l'accès à la terre. Lorsque la pression croissante de la population se traduit par une diminution de la taille des exploitations à chaque génération, la création d'emplois non agricoles devient toujours plus importante pour réduire la pression sur les terres. L'incidence sur la pauvreté s'accroît dans les zones écologiquement fragiles et dans les zones agricoles marginales.

Les médiateurs doivent avoir à l'esprit que l'un des meilleurs moyens d'aborder les conflits fonciers consiste à élaborer une stratégie rurale globale axée sur les infrastructures rurales et comportant des mesures pour :

- favoriser l'accès au capital et à la technologie;
- accroître l'accès aux marchés agricoles;
- créer des possibilités d'emplois ruraux non agricoles;
- améliorer l'éducation et les compétences tout en améliorant les arrangements relatifs aux régimes fonciers et à la gestion des terres.

Cette démarche intersectorielle a beaucoup plus de chance d'aider au développement des régimes fonciers durables et d'accroître le bien-être des ménages ruraux.

Êtes-vous à même de discerner les liens qui existent entre le conflit et la sécurité alimentaire? Pouvez-vous donner un exemple de ces liens? Pouvez-vous donner un exemple de l'imbrication des régimes fonciers non efficaces, d'une mauvaise administration des terres, d'une dégradation des terres et d'une sécurité alimentaire réduite?

Aspects sociaux des régimes fonciers

Le capital social peut tendre à l'assimilation et favoriser la coopération entre les membres de la communauté, mais il peut aussi contribuer à l'exclusion et à l'oppression en raison de rapports non équitables.

La compréhension du rôle joué par le capital social parmi les différents individus et groupes d'une communauté aidera les praticiens à appréhender la dynamique des règles et des pratiques d'accès à la terre, de sécurité foncière et des relations sur lesquelles reposent les conflits fonciers.

24. Pour la définition de la «sécurité humaine» voir le glossaire.

25. Voir section 1.2.

Pour aborder les conflits fonciers il faut prendre en considération les moyens de renforcer les éléments constructifs du capital social et réduire les éléments de discrimination. Un climat de confiance (fondamental dans les rapports avec les groupes et les organisations communautaires) et de nouveaux rapports qui renforcent la capacité locale et le capital social devraient se dégager plus facilement des processus de participation qui responsabilisent les acteurs plutôt que des interventions qui prévoient simplement une consultation.

L'analyse des régimes fonciers, du fait de son «caractère global» devrait être prévue au début d'un programme ou d'un projet de développement rural. Cela permettrait de renforcer la sécurité des droits existants et d'éviter les conflits. En prenant en considération les rapports existant entre les régimes fonciers et le développement rural et la sécurité alimentaire, on devrait renforcer la durabilité des projets.

Pour pouvoir résoudre les conflits relatifs aux terres, il est essentiel de répertorier les diverses situations dans lesquelles le rôle des régimes fonciers peut être déterminant et où les risques de conflits sont élevés.

EXERCICE 1.1: CAPITAL FONCIER ET CAPITAL SOCIAL

1. Résumez la méthode d'analyse des conflits telle qu'elle est décrite dans l'introduction de la Partie A (perspectives, dynamiques, aspects, etc.) par le biais d'un dessin, d'un schéma ou en écrivant quelques lignes.

EXEMPLE

Premièrement l'historique nous indiquera les origines et l'évolution du conflit. Deuxièmement, les causes et les effets nous montreront les liens qui existent entre les parties prenantes en conflit et nous aiderons à comprendre comment le conflit s'est développé. Troisièmement, l'intensité nous signalera si le conflit a dégénéré ou non en épisodes violents. Quatrièmement la dimension nous précisera la portée du conflit. Elle sera mesurée par le biais d'une évaluation relative au nombre d'acteurs impliqués dans le conflit. Nous étudierons enfin les rapports qui existent entre les différents acteurs impliqués dans le conflit.

.....

.....

.....

.....

2. Indiquez quels sont les cinq éléments du capital social qui sont les plus importants dans le contexte dans lequel vous travaillez. Classez-les par ordre d'importance décroissant et expliquez votre choix.

Élément du capital social	Explication du choix
1 EXEMPLE Climat de confiance	Au sein des conflits il est important de créer une situation de confiance dans laquelle les parties peuvent facilement communiquer et donner de nouvelles informations sur les sources du conflit et les questions pertinentes. Le climat de confiance est l'un des principaux éléments du capital social.
2 EXEMPLE Normes	En examinant les normes du capital social, il est possible de comprendre la structure sociale; qui détient l'autorité et les rapports de pouvoir; les structures traditionnelles qui soutiennent le système informel de respect des règles non écrites de la communauté.
3 EXEMPLE Accès, partage et échange d'informations	Après avoir créé un climat de confiance, les informations circuleront facilement et aideront à mieux comprendre le conflit. Les canaux informels d'échanges d'information peuvent être beaucoup plus efficaces que les réseaux officiels.
4 EXEMPLE Règles formelles et informelles	Une fois que le conflit et les différentes questions afférentes sont cernés, il convient de les situer dans leur milieu et d'examiner les règles formelles et informelles existantes. Cela permettra de préciser les rôles et les responsabilités. Ces précisions et/ou l'utilisation de ces règles aident souvent à gérer les conflits.
5 EXEMPLE Sanctions	Les sanctions appliquées par une autorité légitime aident à assurer le respect des règles formelles et coutumières par les parties, lorsqu'elles n'ont pas été respectées auparavant.

3. Pouvez-vous donner un exemple de norme formelle en matière de régime foncier qui existe dans votre région/pays qui s'est révélée inadaptée, ou nuisible à l'environnement?

Norme formelle en matière de régime foncier	Pourquoi est-elle inadaptée?
<p>EXEMPLE Normes qui réglementent la gestion des réserves forestières locales</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Les réserves forestières locales sont conçues pour la conservation de la diversité biologique. Cela dit, l'appui limité en ressources humaines et financières octroyé par le District a conduit à d'importantes violations de ces réserves et à leur dégradation.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

4. Pouvez-vous citer des changements sociaux – autres que ceux déjà mentionnés dans le présent manuel – qui, selon votre expérience, peuvent représenter une source potentielle de conflit?

Changement social	Pourquoi est-ce une source potentielle de conflit?
<p>EXEMPLE Instruction, diffusion de l'information et des connaissances</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Dans les campagnes la diffusion accrue des connaissances et de l'instruction a été l'une des principales sources de conflits. Lorsque la structure féodale était très forte et contrôlait l'information, les pauvres ne connaissaient pas leurs droits. Maintenant, grâce à la démocratie, les pauvres sont mieux informés de leurs droits et demandent leur application.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

1.2 INFRASTRUCTURES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

La présente section analyse les principales sources des conflits relatifs aux régimes fonciers et à leurs dynamiques. L'accent portera non seulement sur les causes directes des conflits mais aussi sur les facteurs et les conditions qui favorisent leur apparition.

Des exigences concurrentes de droits d'accès, l'insécurité des tenures et une distribution inégale des terres entre les différents groupes constituent des risques de conflit mais ce sont surtout les modifications de l'équilibre social, politique et économique qui dégénèrent facilement en conflit.

Nous ne donnons pas ici une liste complète des sources ou des méthodes de facilitation destinées aux praticiens, mais plutôt des propositions sur la façon d'organiser l'analyse. La présente section se divise en trois parties (environnement politique; droits d'accès, utilisation et sécurité; sources de conflit; infrastructures institutionnelles).

1.2.1 Environnement politique

Lorsque l'on cherche les sources et les causes d'un conflit il convient tout d'abord de se pencher sur les enjeux politiques. Il existe un aspect politique dans presque tous les conflits fonciers mais il n'est pas toujours évident.

Les médiateurs doivent examiner l'histoire du conflit et son évolution afin de déterminer s'il existe des éléments politiques endogènes au conflit (c'est-à-dire présents dès le début) ou bien si le conflit a été politisé après son apparition. Dans le premier cas on considère que les aspects politiques font partie de l'enjeu; dans le deuxième il pourrait être plus facile de séparer ces aspects de la source originelle du conflit lui-même.

Il est important qu'un médiateur comprenne parfaitement les changements qui pourraient comporter des risques de conflit et conduire à une rupture des mécanismes de rééquilibrage de la société. On peut citer à titre d'exemple les situations les plus fréquentes:

- un accroissement de la population endogène conduisant à une utilisation plus intensive et à un accès plus limité des ressources (pénurie);
- un renforcement de l'agriculture commerciale et une utilisation extensive des terres entraînant une montée de la concurrence en matière d'utilisation des ressources (rareté);
- l'immigration de populations exogènes (par exemple groupes déplacés ou réinstallés) dans des zones où des communautés sont établies et appliquent leurs propres règles foncières, conduisant à un conflit à propos des règles d'accès aux terres et par rapport aux différentes utilisations des terres (concurrence);
- les modifications de la population endogène découlant de la réorganisation du consensus social; ce type de changement peut être provoqué par la réunion des trois changements susmentionnés;
- la modification du prix des terres et du potentiel productif (notamment technologies, infrastructures, marchés, subventions, climat et spéculations). Ce type de changement peut découler des quatre modifications précédentes;
- la modification de la législation foncière qui peut entraîner une nouvelle distribution des droits fonciers ou qui vise à supplanter les règles traditionnelles.

Ces risques se transforment en conflit lorsque des modifications *importantes* (perçues et réelles) touchent les droits d'accès et la sécurité foncière d'une ou plusieurs parties.

L'opportunité politique liée à la faiblesse des institutions, la mobilisation en vue de l'exploiter et les cadres idéologiques qui permettent de juger la situation actuelle comme inévitable sont des situations qui peuvent dégénérer en conflit. Le médiateur doit parfaitement connaître ces aspects. Pour bien cerner les principales sources du conflit, il devra partir du conflit et remonter jusqu'à ses origines. Ce n'est qu'en établissant les principales étapes du développement du conflit que le médiateur pourra distinguer les causes originelles du conflit et les problèmes successifs. On pourra éliminer les tentatives de politisation du conflit ou bien en tirer parti pour des raisons obscures qui ne coïncident pas avec le « motif » initial du conflit (qui sera alors « instrumentalisé »²⁶).

Le changement socio-économique ainsi que la mutation des normes et des pratiques culturelles créent non seulement des conflits sur les tenures et les règles d'accès mais menacent aussi le pouvoir politique en place et les sources de pouvoir. De ce fait, les régimes fonciers et les institutions connexes sont foncièrement des structures politiques dont les effets, les dynamiques et les résultats sont aussi politiques.

Nous avons jusqu'à présent distingué les conflits politiques des conflits politisés. Cet aspect est fondamental car l'on assiste à une tendance générale à tirer profit du conflit sur le plan politique en l'étendant et en augmentant le nombre de personnes concernées en vue de créer des perspectives politiques. Cette utilisation détournée des conflits fonciers rend parfois difficile de déterminer l'objet réel du conflit.

On a avancé que les altérations de l'équilibre socio-politique sont parmi les principales causes des conflits fonciers, mais les modifications en soi ne se traduisent pas nécessairement par des conflits. La concurrence vis-à-vis des terres est en général réglée par les règles sur les régimes fonciers d'une société donnée, élaborées pour répondre aux rapports sociaux, économiques et politiques. Lorsque des modifications interviennent dans des institutions sociales réactives, elles sont en général capables de gérer le processus. Lorsque les règles foncières et les institutions de l'administration des terres (formelles et/ou coutumières) ne réussissent pas à s'adapter aux modifications socio-économiques et politiques, les situations suivantes peuvent dégénérer en conflits fonciers:

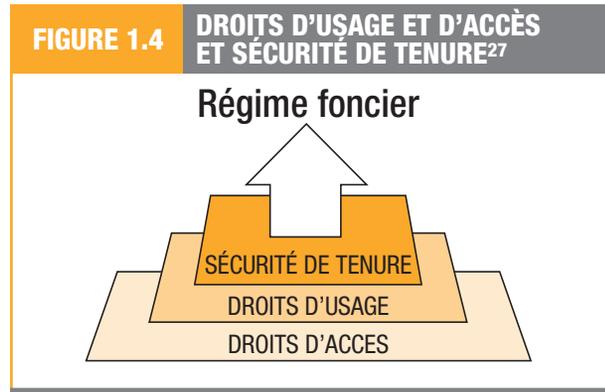
- incertitude relative à la source des règles et aux autorités qui détiennent les pouvoirs dans les régimes fonciers coutumiers ou formels (comme désignations juridiques; zonage de l'utilisation des terres, définition de la propriété commune, de la propriété privée et des périmètres);
- incertitude quant à la gestion de ces règles (voix et représentation, perception de la correction des procédures et des coûts de transaction);
- désaccord relatif aux procédures de l'arbitrage et de médiation et légitimité des organisations de gestion des conflits.

Pouvez-vous imaginer quelques conditions susceptibles de déboucher sur un conflit? Sont-elles liées à la pénurie ou à la concurrence? Pouvez-vous mettre en lumière leurs aspects économiques, politiques et sociaux? Est-ce que le conflit avait à l'origine un caractère politique? Est-ce que des partis ou des groupes politiques ont été impliqués dès le départ? Dans la négative, à quel moment sont-ils intervenus? Pour quelle raison? S'agit-il d'un intérêt politique réel pour le conflit ou d'une tentative de l'«instrumentaliser»? Quels avantages les parties intéressées pourraient-elles tirer d'une politisation du conflit? Quels avantages les partis politiques pourraient-ils obtenir de la politisation du conflit?

26. Le terme «instrumentalisé» utilisé par Jean Daudelin, sera employé dans le présent texte dans le sens «d'utilisé à des fins diverses des objectifs établis au départ». Il se distingue de la «politisation» car un conflit instrumentalisé n'a pas forcément une connotation politique; les intérêts profonds peuvent en effet être d'une autre nature (voir Jean Daudelin, dans le CD-ROM).

1.2.2 Droits d'accès, de jouissance et sécurité de tenure: les sources du conflit

Dans la présente sous-section, les droits d'accès, les droits d'usage et la sécurité de tenure²⁸ ont été choisis comme notions-clés du fait que tous les conflits fonciers sont axés sur une ou plusieurs de ces questions. Il arrive souvent que l'objet réel d'un conflit ne soit pas évident; il est toutefois extrêmement important que le médiateur comprenne quels sont les motifs réels d'un conflit et qu'il réussisse à le situer dans une ou plusieurs des catégories susmentionnées. Examinons donc ces notions de plus près.



Accès

L'accès est la capacité d'utiliser la terre et les autres ressources naturelles, de les contrôler et de transmettre les droits fonciers afin de tirer profit d'autres possibilités.

Par droit d'accès on entend l'utilisation réelle des ressources, le pouvoir de décider de la façon d'utiliser les ressources et les droits associés à un titre légitime. Lorsque l'accès à la terre n'est pas garanti il n'est pas possible par exemple de prendre des décisions sur les modalités d'utilisation des ressources de manière sûre ou sur la façon de tirer un profit financier de la vente des récoltes. Dans ces conditions même les droits de transfert ne sont pas garantis (par exemple la vente de la terre, la possibilité de la donner en garantie pour obtenir un prêt, le transfert dans le cadre du remembrement entre communes, la transmission de la terre aux héritiers par voie successorale).

Une sécurité alimentaire durable et améliorée repose sur le droit d'accès à la terre. L'accès aux capitaux – matériels et sociaux – est crucial dans cet enjeu.

Quels sont les conflits liés à l'accès? Pouvez-vous fournir un exemple?

Droit d'usage

Le droit d'usage permet d'utiliser la terre pour l'agriculture, le pacage, le ramassage des produits forestiers, etc.

Dans de nombreux cas les membres les plus pauvres de la communauté disposent seulement des droits d'usage de la terre. La suppression de ces droits – en raison par exemple de la modification du statut foncier – les prive des moyens de subvenir à leurs besoins.

27. Le droit d'usage, le droit d'accès et la sécurité de tenure comme indiqué dans la figure 1.4 sont les fondements sur lesquels reposent les régimes fonciers et sans lesquels on ne peut avec raison parler de tenure foncière..

28. Pour la définition de «droit d'usage» et de «droit de sécurité», voir le glossaire.

Diverses situations se traduisent par des conflits sur le droit d'usage de la terre. Diverses utilisations des terres, par exemple pour une agriculture de subsistance et pour une agriculture de marché, peuvent s'affronter. De même, plusieurs systèmes coutumiers en vigueur dans la même région peuvent prévoir des modalités d'usage des terres conflictuelles.

Les règles relatives à l'utilisation des terres relèvent de la loi et leur application est confiée à divers organismes. Parmi les principaux, on peut citer:

- les organismes chargés de l'utilisation des terres;
- les organismes forestiers;
- les organismes chargés des pâturages;
- les réserves domaniales.

Ces institutions ont pour principal objectif d'utiliser au mieux le potentiel des terres, d'éviter la dégradation des sols et le déboisement et de protéger la biodiversité. Les lois et la réglementation élaborées par ces institutions sont souvent adoptées sans tenir compte des populations qui vivent sur les terres, de leurs moyens d'existence et de leurs coutumes. C'est pourquoi lorsque l'on tente de faire appliquer ces règles, on assiste à des conflits entre les populations locales et les pouvoirs publics.

Quels sont les types de conflits liés à l'usage? Pouvez-vous donner un exemple?

Sécurité des tenures

La sécurité des tenures confère à une personne un droit certain sur une terre et la reconnaissance de ce droit par les tiers ainsi que la protection de ce droit en cas de différends.

Les droits des populations sur les terres doivent être reconnus formellement ou informellement, si l'on veut assurer la sécurité des tenures. Si cette légitimité n'existe pas, on assiste à la naissance d'un conflit. Les praticiens doivent penser à l'avance aux risques de conflit même lorsqu'ils ne sont encore que latents.

Les populations qui ne bénéficient pas de la sécurité de tenure risquent de voir leurs droits à la terre menacés par des exigences concurrentes, ou même de les perdre à la suite d'une expulsion. Sans sécurité de tenure, les ménages ont de grosses difficultés à se procurer une nourriture suffisante et à bénéficier de moyens d'existence durables en zone rurale.

Les règles qui établissent les droits d'accès aux terres et confèrent la sécurité de tenure sont énoncés dans des lois et des règlements formels ou informels qui leur confèrent légitimité et validité. Les institutions et les autorités qui appliquent ces règles et résolvent les conflits fonciers tirent leur pouvoir de ce cadre juridique.

La sécurité des tenures dérive d'institutions juridiques, formelles ou coutumières et des fonctionnaires ou des autorités qui reconnaissent aux propriétaires fonciers leurs droits d'accès à la terre et la certitude que ces droits seront maintenus. L'érosion de la sécurité des tenures, lorsque les pouvoirs publics sont incapables de faire appliquer la législation foncière ou ne le souhaitent pas, donne régulièrement lieu à des revendications qui débouchent sur des conflits fonciers.

Cela peut aussi se produire lorsque les tenures coutumières se désagrègent et perdent leur légitimité, et lorsque des États faibles sont incapables de se substituer au cadre coutumier (droit, institutions et autorités). Les propriétaires fonciers ignorent alors quelles sont les règles et les lois pertinentes en vigueur et quels sont les responsables de leur application.

Quels sont les types de conflits liés à la sécurité? Pouvez-vous donner un exemple d'institutions qui garantissent la sécurité des tenures? Pouvez-vous citer une institution qui n'accomplit pas sa tâche dans ce domaine? Pourquoi n'y parvient-elle pas? Pourriez-vous donner un exemple montrant les liens qui existent entre les conflits de sécurité, d'accès et de jouissance?

1.2.3 Infrastructures institutionnelles

Outre les organismes qui édictent des lois et des règlements relatifs aux régimes fonciers et aux droits fonciers²⁹, il existe un certain nombre d'institutions qui gèrent l'affectation, l'enregistrement et la réglementation de ces droits. Ces institutions exercent pour le compte de l'État l'administration des terres et contribuent de manière déterminante à la sécurité foncière. Elles peuvent donner des renseignements sur les normes et les règles juridiques relatives aux droits fonciers et à l'usage des terres, ainsi que sur les détenteurs de ces droits. Elles sont donc des sources importantes d'information pour les processus de gestion des conflits. Une brève présentation des titres fonciers, du registre foncier, du cadastre et de la réglementation de l'utilisation des sols³⁰ est présentée ci-après.

Titre foncier

Un titre foncier³¹ est un droit de propriété sur un bien immobilier.

Normalement, le titre relatif à une parcelle de terrain est à l'origine délivré par l'État. Le transfert de la parcelle à des tiers comporte le transfert du titre au propriétaire successif. Le titre de propriété est le document qui atteste de la propriété d'un bien.

L'octroi de titres fonciers et de certificats fonciers s'est parfois traduite par des conflits fonciers, surtout lorsque différents organismes publics, relevant d'ordonnancements différents, délivrent des titres différents. Lorsque les compétences territoriales se chevauchent, la coexistence de ces organismes parallèles constitue un problème. La légitimité de la législation qui autorise un titre et les modalités de délivrance peuvent aussi compromettre la valeur de ces documents.

Quels sont les conflits liés aux titres fonciers? Que se passe-t-il lorsque les règles relatives aux titres fonciers vont à l'encontre des règles coutumières de répartition des terres? Dans votre pays, le droit coutumier permet-il de délivrer des titres fonciers? Quels sont les organismes qui peuvent le faire?

29. Voir la section 1.3 Aspects juridiques pertinents.

30. Pour en savoir plus sur ces éléments d'administration des terres, voir FAO 1996.

31. Il est important de distinguer entre «titre» et «acte». Dans le cadre du droit anglais un «acte» est un instrument manuscrit ou imprimé qui contient une disposition (comme un contrat de vente). L'acte est nécessaire pour octroyer le «titre» à un bien. Le titre est la base de la propriété d'un bien.

Registre foncier

Les droits juridiquement reconnus sur les terres – titres et contrats – sont officiellement inscrits au registre foncier.

Le registre foncier fournit la preuve inopposable de tous les biens enregistrés et tous les détails relatifs à chaque bien (nom du propriétaire foncier; localisation des terres; mode d'acquisition des terres; dimensions de la parcelle; type de droit foncier).

Le mauvais fonctionnement des registres fonciers ou la corruption des fonctionnaires peut entraver la résolution des conflits fonciers et même, dans certains cas, engendrer des conflits fonciers si des personnes influentes réussissent à manipuler les données. Dans ces cas, le registre foncier ne parvient pas à protéger les droits des propriétaires fonciers qui, de ce fait, pourront être tentés de l'ignorer.

Quels sont les conflits qui peuvent être engendrés par le mauvais fonctionnement d'un registre foncier? Est-ce que les terres dont il est question entre les parties prenantes sont inscrites au registre foncier? Qui a effectué l'inscription au registre et à quelle date? Est-ce que le conflit porte sur la légitimité de l'enregistrement?

Cadastre

Le cadastre est en général composé d'un plan parcellaire et d'un registre identifiant les droits sur les terres, les servitudes et les hypothèques.

Les cadastres devraient fournir une représentation graphique des parcelles et établir un lien avec d'autres documents décrivant la nature des droits existant sur les parcelles et les personnes qui détiennent ou exercent un contrôle sur ces droits. Ils donnent aussi souvent la valeur des parcelles et indiquent les améliorations effectuées. Un cadastre peut être établi pour des raisons fiscales, à des fins juridiques, pour faciliter la gestion et l'utilisation des terres pour permettre un développement durable et la protection de l'environnement.

Pour qu'un cadastre puisse être utile à la résolution des conflits, il doit être tenu à jour. Les transferts et les modifications apportées devraient être mentionnées et enregistrés afin de refléter la situation réelle des droits fonciers. Comme pour les régimes fonciers, les cadastres qui ne sont pas tenus à jour ou manipulés frauduleusement, favorisent les conflits.

Quels sont les conflits liés au mauvais fonctionnement des cadastres? Les terres dont il est question entre les parties prenantes sont-elles inscrites au cadastre? Sont-elles décrites avec précision? Combien de parcelles composent ces terres? Qui sont les propriétaires? Quelles sont les caractéristiques propres à chaque parcelle? La description de la parcelle peut-elle aider à mieux définir l'objet du conflit? Est-ce que cela introduira un nouvel élément dans votre analyse?

Politiques et régimes fonciers: deux réalités éloignées

Parmi les principaux problèmes liés aux cadres institutionnels et juridiques on peut citer leur éloignement, tant au sens propre que figuré, du monde rural.

Les programmes publics sont souvent conçus et mis en place sans tenir compte des besoins, des souhaits et des ressources des communautés locales. En outre, des différences locales, ethniques et sociales peuvent avoir une incidence sur l'application des programmes et des politiques foncières, se traduisant par l'appropriation foncière de la part des élites locales et par l'insécurité des tenures pour les ménages locaux.

Les institutions publiques (comme le Ministère de la justice, de l'agriculture et des forêts; les tribunaux agricoles, fonciers et familiaux; les organismes de réforme agraire; les registres fonciers, les instituts chargés de l'utilisation foncière, les organismes forestiers) font appliquer ces lois, conçoivent et mettent au point des programmes basés sur ces lois et garantissent aux propriétaires fonciers de bénéficier de la sécurité de tenure garantie par la loi. La qualité de la mise en œuvre de ces lois – qui réduit au minimum les conflits fonciers et empêche une dérive violente – est un indice de l'efficacité et de la légitimité des pouvoirs publics. Il existe une multitude de codes, de réglementations, d'institutions et d'autorités qui s'occupent des problèmes liés à la terre et il n'est pas rare que plusieurs de ces organismes juridiques et institutionnels soient amenés à résoudre un conflit foncier donné.

EXERCICE 1.2: INFRASTRUCTURES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

5. Dans votre travail, quels sont les conflits fonciers que vous rencontrez le plus fréquemment (accès, usage ou sécurité)? Complétez votre réponse par un exemple.

Type de conflit foncier

Pourquoi ce type de conflit est-il le plus fréquent dans votre milieu de travail?

EXEMPLE. La plupart des conflits fonciers dans leur pays concernent le droit d'usage et la sécurité de tenure. Dans les régions la création de forêts protégées par les pouvoirs publics a provoqué des incertitudes dans les communautés locales qui vivent dans ces zones. Du fait de la protection des forêts les autorités publiques interdiront aux communautés locales l'usage des terres ce qui conduira à leur appauvrissement. Nombre de ces communautés ont engagé des poursuites judiciaires mais comme elles ne sont pas titulaire de droits de propriété (statut juridique le plus favorable dans ce pays) leurs demandes n'ont pas été accueillies.

.....

.....

.....

.....

6. Pensez-vous que le registre foncier et le cadastre de votre région sont efficaces? Est-ce que les informations sont mises à jour? Est-il possible de les consulter? Trouvez-vous facile d'y avoir accès? Expliquez pourquoi.

EXEMPLE. Les données de ces organismes sont souvent imprécises et il est facile de les manipuler. Les cartes montrant le développement des conflits fonciers manquent de descriptions techniques et donc de la crédibilité nécessaire pour servir à la gestion des conflits de limites. Les communautés démunies n'ont pas facilement accès aux informations. L'intervention des autorités supérieures est nécessaire pour faire pression sur les fonctionnaires locaux ou les conservateurs afin qu'ils rendent les informations disponibles.

	Registre foncier	Cadastre
Efficacité
Mise à jour des informations
Disponibilité des informations
Accès aux informations

1.3 ASPECTS JURIDIQUES PERTINENTS³²

La présente section a pour but de situer le conflit foncier dans son contexte juridique en définissant son rôle et les liens inévitables qu'il entretient avec d'autres questions. Elle n'approfondit aucun aspect spécifique, mais donne plutôt une série d'outils permettant d'identifier les questions fonctionnelles qu'un médiateur pourrait se poser avant et au cours du processus de gestion.

L'une des erreurs le plus souvent commises lorsqu'on aborde la résolution des conflits consiste à penser qu'il n'existe aucun rapport avec le cadre juridique. Il arrive souvent de ne pas remarquer que la gestion alternative des conflits a pour but d'harmoniser différents domaines et non de procéder à des exclusions ou à des substitutions. Pour tirer le meilleur parti de la gestion alternative des conflits, le médiateur doit connaître les autres disciplines et accueillir toute contribution utile à la solution du conflit, tout en évitant de se fourvoyer.

Cela s'applique tout particulièrement aux aspects juridiques du conflit foncier. L'un des principaux objectifs du droit dans ce domaine est de définir et de protéger les régimes fonciers tout comme les droits d'accès ainsi que d'exercer le pouvoir légitime de remédier à toute violation éventuelle. Même si la législation ne semble pas toujours retenir ces principes, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas des mécanismes juridiques de protection des tenures et des droits d'accès.

Dans de nombreux conflits fonciers, la clé du problème tient souvent au fait que les parties prenantes n'ont pas connaissance de leurs droits, ni de leurs obligations juridiques. Un médiateur doit avoir une bonne culture juridique pour permettre un bon déroulement du processus de résolution des conflits et pouvoir suggérer aux parties prenantes des moyens de donner une reconnaissance juridique aux résolutions qu'elles adopteront. Une mauvaise communication entre des fonctions qui se chevauchent et des compétences judiciaires floues (ou une absence totale de communication) peuvent créer des conflits et faire surgir un climat d'incertitudes à propos de diverses questions:

- la localisation de la parcelle;
- la qualité de la terre;
- la superficie de la parcelle;
- le titulaire du droit sur la parcelle;
- les documents qui établissent ce droit pour cette parcelle;
- la portée du droit sur la parcelle (but et nature des droits de tenure);
- la stabilité des droits fonciers (sécurité de la tenure).

Les systèmes fonciers reposent sur deux éléments essentiels: les tenures foncières et l'administration des terres. Les règles et les institutions qui rendent les normes opérationnelles sont étroitement imbriquées et s'influencent mutuellement en fonction de nombreuses variables.

La première partie de cette section concerne les régimes fonciers et définit trois niveaux différents dont les médiateurs devront tenir compte (formel, coutumier et informel). Dans les régimes fonciers, le cadre coutumier et informel sont aussi importants que le cadre formel car il ressort qu'ils sont souvent les plus efficaces.

La deuxième partie de cette section a pour objectif de donner aux praticiens des connaissances générales pour qu'ils puissent se familiariser avec les aspects juridiques de l'administration des terres

32. Pour en savoir plus sur les aspects juridiques pertinents voir Giovarelli (2003) et Ramirez (2002) dans le CD-ROM.

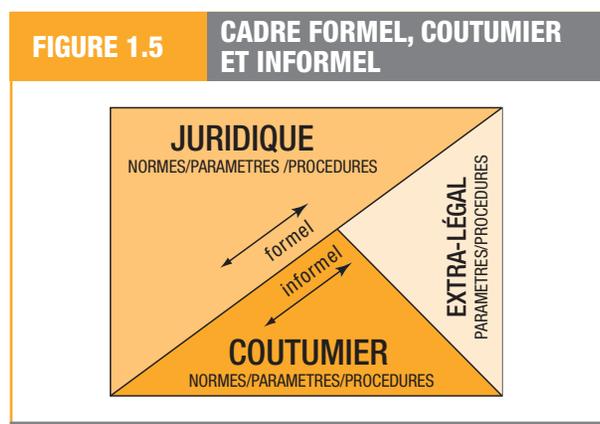
(définition du pluralisme juridique, introduction de certaines institutions judiciaires et examen des exemples de formalisme juridique relatif aux droits fonciers). Comme dans la section précédente, ces aspects seront appréhendés du point de vue des droits d'accès, des droits de jouissance et de la sécurité des tenures.

Pourquoi est-il fondamental de tenir compte du cadre juridique? Quels sont les inconvénients liés à l'instabilité juridique?

1.3.1 Régimes fonciers

Par régime foncier on entend l'ensemble des règles qui définissent les droits d'accès de certaines personnes à des ressources naturelles données ainsi que les modalités de reconnaissance de ces droits.

Ces règles peuvent relever de systèmes formels, coutumiers ou informels et le médiateur déterminera leur nature (voir figure 1.5)



Contexte formel

On entend par régime foncier formel la législation d'un État (lois, codes, décrets et réglementation) et les institutions chargées des droits fonciers et des droits sur les ressources naturelles à l'intérieur des frontières de cet État³³. Lorsqu'un système juridique définit clairement les droits d'accès, protège et reconnaît juridiquement la sécurité des tenures, il parvient à limiter l'incidence des conflits fonciers.

Systèmes coutumiers

Un régime foncier formel dont la reconnaissance juridique émane des pouvoirs publics est défini «système légal de tenure». Si la reconnaissance juridique d'une série de règles et d'institutions (formelles ou informelles) relatives aux régimes fonciers provient d'une autre autorité – communauté, clan, association, par exemple – on parlera alors de «système coutumier de tenure». Ce régime couvre les institutions et les autorités responsables de la gestion d'un conflit foncier, met en place les règles d'accès aux terres et s'occupe de leur affectation.

33. Pour en savoir plus consulter le CD-ROM (Documents de travail – Giovarelli, Renée «Scoping Paper on Land Rights and Legal Framework in Dispute Resolution»).

Contexte informel

Lorsqu'il n'existe ni cadre formel ni cadre coutumier ou lorsque ces structures ne sont pas appropriés aux conditions locales, des systèmes fonciers spéciaux, dits informels (avec leurs propres règles, autorités et institutions) peuvent être créés par des agents mécontents ou déçus. Les systèmes coutumiers peuvent en général s'adapter rapidement à la modification des conditions et s'ils sont reconnus par la communauté, ils fonctionnent parfaitement. Cela dit, le caractère fonctionnel et la reconnaissance, ne suffisent pas toujours à garantir l'équité. Les modèles de distribution des terres, dans les régimes coutumiers, peuvent interdire l'accès aux terres à certains groupes communautaires comme les minorités ethniques et les femmes. Il faut tenir présent à l'esprit qu'un système juridique est toujours formel, alors qu'un régime coutumier peut-être formel ou informel. Les systèmes fonciers informels renforcent l'instabilité, notamment dans les conflits fonciers.

1.3.2 Administration des terres

Par administration des terres on entend les institutions qui s'occupent des règles et les rendent applicables et opérationnelles.

L'un des principaux problèmes des systèmes juridiques modernes est dû à leur caractère hétérogène. La superposition souvent arbitraire de différentes traditions juridiques peut entraîner un pluralisme de normes et d'institutions, difficile à comprendre et à aborder. Pour comprendre le système foncier, les praticiens doivent connaître les carences de l'administration foncière dues à un pluralisme juridique dépourvu d'efficacité. Vous trouverez ci-après une introduction générale présentant certaines notions de base et les conflits liés au mauvais fonctionnement de ces systèmes.

Pluralisme juridique

On parle de pluralisme juridique lorsque différents régimes de tenure foncière, dotés chacun d'un cadre juridique propre, disposent d'une autorité juridique sur les droits fonciers et sont chacun qualifiés pour résoudre le conflit. Le pluralisme peut déboucher sur des situations où l'on assiste à des contradictions, à des ambiguïtés ou à l'ignorance vis-à-vis des règles prévues par la loi ou la coutume et des normes juridiques.

Dans des situations de pluralisme juridique, il est possible d'appliquer plus d'une législation pour expliquer et légitimer une décisions ou un comportement. L'ensemble des lois que les personnes utilisent dans un cas précis est principalement une question de convenance, compte tenu du contexte local, des interactions et des rapports de pouvoirs, et cela afin de profiter des avantages offerts par les différents textes. Dans des cas extrêmes, le pluralisme juridique peut saper la légitimité de certains systèmes en question. Elle peut également:

- provoquer une confusion quant au système juridique à appliquer dans un conflit donné;
- offrir la possibilité à ceux dont les moyens financiers et l'éducation le permettent de tirer parti à la fois des deux systèmes (coutumier et étatique);
- être désavantageux pour certaines couches de la population, notamment les pauvres et ceux dépourvus d'instruction, pour lesquels les institutions publiques formelles sont distantes, chères et étrangères du point de vue conceptuel;

- créer un sens d'instabilité pour les propriétaires, dans les systèmes coutumiers, par rapport à des étrangers qui pourraient réclamer des terres communautaires.

En cas de pluralisme juridique, pour obtenir de bons résultats dans la gestion d'un conflit et pour aider pleinement les parties prenantes il faut établir comment les ordres juridiques en jeu interagissent, en fonction des relations de pouvoir qui existent entre ceux qui appliquent les différentes législations.

Quelles sont les difficultés qui peuvent conduire à un mauvais fonctionnement du pluralisme juridique?

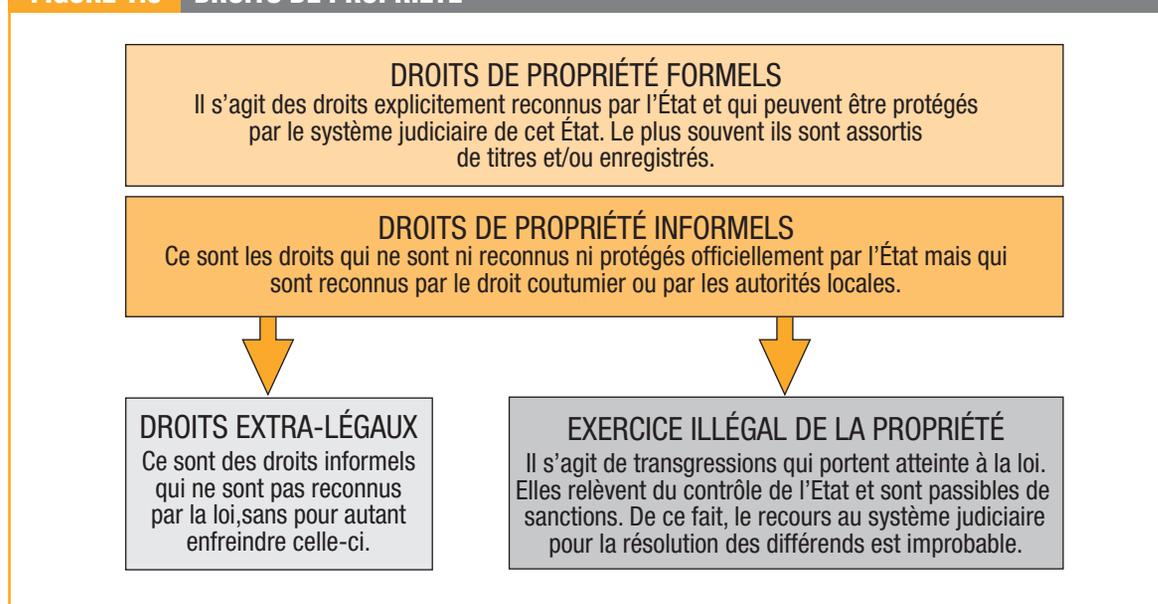
Administration de la justice: institutions

Les structures institutionnelles et organisationnelles qui participent à l'élaboration de règles sur les régimes fonciers et qui gèrent les conflits fonciers sont en rapport étroit avec les systèmes juridiques formels et coutumiers. Pour être performantes, elles doivent prouver qu'elles sont juridiquement reconnues légitimes, pertinentes et accessibles à tous les secteurs de la société civile. Le cadre juridique et coutumier doit être mis à jour pour tenir compte des habitudes courantes et des besoins des populations. S'il connaît suffisamment ces aspects un médiateur peut aider les parties prenantes à surmonter le problème de l'accès et à créer des courants d'échanges entre les structures juridiques et coutumières.

Niveau de formalisme des droits fonciers

Le formalisme des droits fonciers permet de garantir de manière efficace et de consolider la sécurité foncière. Il est essentiel qu'un médiateur foncier connaisse l'existence et le fonctionnement du système cadastral, du registre foncier, etc. La pratique et le comportement de ces institutions peut fournir des données utiles concernant les normes qui régissent le territoire, son statut juridique, la reconnaissance

FIGURE 1.6 DROITS DE PROPRIÉTÉ



juridique des possessions existantes, etc. Grâce à ces informations, le médiateur peut aussi aider les parties prenantes à prendre une décision.

Location de la terre³⁴

La location de la terre est un élément important de l'environnement agricole partout dans le monde. Les baux agricoles sont une réalité extrêmement variée (des systèmes de fermage et de métayage à petite échelle qui sont communs en Afrique, en Asie et en Amérique latine aux baux des grandes exploitations mécanisées du nord de l'Europe et d'autres régions de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE –). Bien qu'extrêmement différents dans leurs contextes, ces arrangements sont tous caractérisés par un élément commun qui est la dissociation de la propriété et de l'utilisation de la terre.

La location permet aux familles d'agriculteurs qui n'ont guère de terre ou de capital, voire pas du tout, la possibilité d'y avoir accès. De ce fait, les baux agricoles font depuis longtemps partie intégrante du secteur agricole, mais leur importance a souvent été négligée, minimisée ou mal comprise. En fait, la persistance de tels arrangements est menacée dans les régions où ils sont associés à une concentration de la propriété des terres et à un déséquilibre des rapports de force en faveur des propriétaires fonciers.

Plutôt que de chercher à redresser ces déséquilibres structurels au moyen d'une révision des baux agricoles, quelques États ont essayé de les remplacer par un système d'occupation des terres par leurs propriétaires. Cela dit, le régime d'occupation directe n'a pas nécessairement débouché sur la disparition des baux ni sur un meilleur équilibre des forces dans le secteur agricole. Les baux demeurent un élément important même lorsque les pouvoirs publics tentent de les remplacer par d'autres arrangements. Ce décalage entre la politique officielle et la réalité est l'une des caractéristiques majeures du secteur agricole, même là où les baux sont officiellement reconnus. Si l'on veut que la location de la terre puisse déboucher sur des moyens de subsistance plus durable en milieu rural et sur un accès plus équitable aux ressources il faudra, entre autres, que les conditions ci-après soient réunies:

- justice et équité entre les parties;
- transparence;
- sauvegarde des droits de propriété des deux parties;
- simplicité;
- modicité des coûts de transaction;
- certitude;
- durabilité;
- promotion des baux agricoles comme moyen d'éliminer les rigidités du marché;
- minimum de réglementation et d'intervention de l'État.

Les fermiers ont recours aux baux agricoles lorsqu'ils ne peuvent pas acheter de terre ou lorsqu'ils préfèrent ne pas immobiliser leur capital dans des investissements à long terme: les propriétaires peuvent également utiliser des baux pour éviter d'avoir à payer une main-d'œuvre agricole. Certains agriculteurs peuvent investir leur travail et/ou leur capital mais n'ont pas de terre dans laquelle ils

34. Pour en savoir plus sur la location de terres voir «Directives concernant les bonnes pratiques en matière de baux agricoles», Études sur les régimes fonciers - 2, FAO, mai 2002.

puissent exploiter pleinement ces ressources. D'autres ont des terres qu'ils n'exploitent pas, par exemple s'ils manquent de capacité de travail ou de capital ou simplement parce qu'ils ne souhaitent pas se livrer directement à des activités agricoles. Le résultat est une grande diversité d'arrangements allant de rapports personnels fondés sur des droits d'usufruit sur de petits lopins de terre à des baux proprement dits qui créent des droits sur la terre.

Dans tous les cas, ces divers types de baux permettent à quelqu'un d'autre que le propriétaire d'exploiter la terre. La façon dont ce résultat est atteint dépend de plusieurs caractéristiques spécifiques aussi bien des rapports entre les parties que, d'une manière plus générale, de l'environnement social, culturel et économique dans lequel ces baux fonctionnent. La raison qui explique sans doute mieux l'évolution des divers types de baux est la structure de la propriété foncière. Dans de nombreuses régions d'Europe et d'Amérique latine, par exemple, l'existence de très vastes exploitations (appartenant souvent à des propriétaires absents) a exigé le développement des arrangements contractuels. En Afrique, en revanche, où il existe des systèmes fonciers coutumiers, la pénurie de terre au niveau des communautés oblige parfois les agriculteurs sans terre à quitter leur localité d'origine et à travailler comme fermiers là où la terre est plus abondante.

Si force est d'admettre que, souvent, les fermiers sont relativement isolés et que leur position de négociation n'est pas solide, des pratiques optimales devraient tendre à établir un rapport de force mieux équilibré qui permette aux deux parties de réaliser des objectifs qui soient acceptables (même s'ils ne sont pas l'idéal) pour elles. Cela étant, les principaux problèmes que doivent résoudre aussi bien les propriétaires que les fermiers sont les suivants:

- la durée du terme ainsi que la sécurité de jouissance offerte par le bail;
- le degré de liberté et de contrôle accordé à chacune des parties; et
- la flexibilité des incidences financières de cette combinaison entre échéance, sécurité, liberté et contrôle.

Droits en jeu

La probabilité d'un conflit foncier est plus élevée lorsqu'il existe des contradictions entre les lois, des domaines non couverts par la législation et lorsque les domaines de compétence des diverses institutions publiques se chevauchent. Ces problèmes créent un certain flou à propos des droits fonciers, augmentant ainsi l'insécurité foncière. La sécurité des tenures ne repose pas seulement sur la légalité des droits fonciers, mais sur la certitude que l'État (ou l'autorité coutumière qui octroie ces droits) est capable de protéger ces droits et qu'elle le fera.

Sur le terrain, un moyen de gérer les conflits fonciers qui naissent des contradictions juridiques et des compétences de divers organismes qui se chevauchent consiste à connaître la législation foncière pertinente (droits et réglementation) afin de ne pas ignorer:

- les droits des parties sur les terres;
- les conditions d'utilisation des terres;
- les différentes options et limitations du droit formel dans la résolution des conflits.

Les praticiens participant à la gestion des conflits fonciers devraient bien connaître la législation, la réglementation pertinente et les institutions qui les font appliquer. La bibliographie du présent manuel donne une liste de liens utiles, selon les régions, qui aidera les praticiens à trouver les informations

sur la réglementation foncière spécifique pour chaque pays. Parmi les principaux exemples de législation relatifs aux droits fonciers mentionnés on peut citer:

- le droit des biens et de la propriété;
- le droit foncier;
- le Code rural;
- le droit de la réforme agraire;
- le droit forestier;
- le droit des successions;
- le droit de la famille (mariage);
- le droit des biens matrimoniaux;
- le Code de la famille;
- le Code civil;
- la législation relative à l'administration foncière.

EXERCICE 1.3: ASPECTS JURIDIQUES PERTINENTS

7. Pouvez-vous donner un exemple de conflit foncier que les acteurs pourraient résoudre eux-mêmes s'ils connaissaient leurs droits et leurs obligations?

Type de conflit	Acteur	Droits et obligations ignorés
Accès aux zones protégées et utilisation des ressources naturelles	Communautés traditionnelles habitant près des zones protégées	EXEMPLE. Dans certaines régions proches des zones protégées, les communautés se plaignent de ne pas pouvoir avoir accès aux produits non forestiers de la forêt à cause du risque d'être arrêtées par les gardes forestiers. Les membres de la communauté ne savent pas que la législation forestière les autorise à prélever ces produits pour leur usage personnel (dans le cadre d'accords formels et d'un contrôle).
.....
.....
.....
.....

8. Pouvez-vous donner un exemple d'une norme formelle et d'une norme coutumière qui réglemente la même question de manière diverse ou opposée?

Problème	Norme formelle/norme coutumière
Accès aux zones protégées et utilisation de leurs ressources naturelles	EXEMPLE. En ce qui concerne le parc national, les normes forestières stipulent que les forêts doivent être utilisées exclusivement à des fins de conservation et refusent tout droit d'accès et l'utilisation à des fins autres que la recherche et le tourisme. Cette norme formelle diffère des normes coutumières qui régulent l'existence des populations indigènes installées dans la zone, dont les moyens d'existence traditionnels reposent sur l'utilisation de la forêt comme zone agricole et qui déplacent souvent leur village pour tirer parti de ce qu'offre la forêt.
.....
.....
.....
.....

9. Pouvez-vous penser à un cas dans lequel deux ou plusieurs organisations possèdent l'autorité de régler le même conflit foncier? Quelles sont ces autorités? Pouvez-vous brièvement décrire le conflit?

Conflit foncier/Org1/Org2	EXEMPLE. Un tel pluralisme existe dans une région particulière dans laquelle sont impliqués à la fois le Ministère de la réforme agraire et l'Autorité nationale des populations autochtones. Ces deux organismes déclarent être compétents. Le ministère a octroyé des certificats de propriété au titre du programme de réforme agraire. De son côté l'Autorité nationale ne parvient pas à défendre le domaine ancestral des communautés autochtones sur ces terres parce qu'elle a moins de pouvoir que le Ministère. Même les communautés autochtones ne lui reconnaissent pas une légitimité.
.....
.....
.....
.....
.....

10. Pouvez-vous donner un exemple de droit de propriété formel, de droit de propriété informel, de droit de propriété extra-légal et d'exercice illégal de la propriété

Droit de propriété formel	EXEMPLE. Le droit foncier régleme la propriété et l'utilisation des terres dans le pays; cela comprend notamment le droit forestier qui couvre ce type particulier de terres.
Droit de propriété informel	Le territoire géré par les communautés coutumières comprend les terres des forêts sans tenir compte du droit forestier.
Propriété extra-légale	Des zones destinées à une utilisation traditionnelle ont été établies de manière informelle dans plusieurs parcs nationaux, mais ne disposent pas d'un statut précis en droit forestier.
Propriété illégale	Les communautés coutumières cultivent actuellement certaines zones au sein des forêts protégées (comme dans le Parc national) malgré l'interdiction qui en est faite par le droit forestier.

11. Est-il possible de procéder à une location dans le contexte informel, dans le contexte extra-légal et de manière illégale? Quelle est la différence entre une location conclue dans le contexte formel et dans un autre contexte?

LOCATION	Oui	Non	Caractéristiques
Contexte informel	X		EXEMPLE. Oui, il est possible d'effectuer une location dans le contexte informel. C'est ce qui se produit dans les systèmes fonciers coutumiers.
Contexte extra-légal	X		La location dans un contexte extra-légal n'entraîne pas la stabilité mais comme les pouvoir publics n'ont pas de pouvoir dans ce domaine, cela est encore possible. Le risque d'insécurité des tenures est élevé pour les parties concernées.
Propriété illégale		X	Dans le cadre d'une propriété illégale il est impossible de procéder à une location car le détenteur d'une propriété illégale n'a aucun pouvoir de conclure des contrats avec des tiers.
Différences			Les différences entre une location dans le contexte formel et dans les autres contextes tient au fait que dans le cadre formel les droits et les obligations réciproques sont clairement établis. Dans les autres contextes ils reposent normalement sur un accord entre les parties ou sur les normes communautaires et peuvent déboucher sur de nombreux conflits.

1.4 CADRE ÉCONOMIQUE

La présente section est une rapide introduction aux principaux aspects économiques à prendre en considération en cas de conflits fonciers. Des conseils permettront de collecter les renseignements les plus utiles.

Dans les conflits fonciers, le cadre économique joue un rôle fondamental. L'importance des terres et partant, l'importance des conflits fonciers pour chaque partie, sont étroitement liées à leur situation économique. Lorsque la terre est la seule source de revenu et l'unique ressource des parties intéressées – leur moyen de survie – leur engagement dans le conflit sera plus déterminé et elles seront prêtes à tout pour maintenir leur position. Par contre, si les parties intéressées disposent d'autres moyens de satisfaire leurs besoins, il sera plus facile de résoudre le conflit.

La présente section comporte deux parties (Économie et régimes fonciers; Définition du cadre économique).

1.4.1 Économie et régimes fonciers

Pour résoudre les conflits fonciers, il est essentiel de tenir compte de tous les liens qui existent entre l'économie et les régimes fonciers. Nous avons tout d'abord analysé les régimes fonciers du point de vue socio-politique, environnemental et juridique. Les praticiens ont pu noter comme ces aspects sont étroitement imbriqués les uns dans les autres et le rôle qu'ils jouent dans les régimes fonciers. L'économie est un autre élément dont il faut tenir compte; elle se rattache aux autres aspects qui ont déjà été examinés.

L'étude des conditions économiques d'un groupe permet aux praticiens de comprendre les moyens d'existence de ses membres. L'analyse d'une situation économique précise donne à l'observateur l'occasion de comprendre, entre autres, les conditions de vie de la population, de déterminer ses ressources, d'établir différentes sources de revenus, d'évaluer la situation de l'emploi et le niveau de développement.

En outre, l'analyse économique peut fournir des renseignements utiles sur l'organisation sociale d'un groupe et sur l'équilibre des pouvoirs, en établissant les différences économiques qui existent entre les membres du groupe et en indiquant comment ces différences se traduisent dans l'organisation du groupe. Dans de nombreuses sociétés les membres les plus riches sont aussi les plus influents dans l'administration et pour le contrôle des principales sources de revenus du groupe.

Les praticiens devraient donc avoir recours à une enquête économique pour mieux cerner les aspects sociaux des conflits fonciers, les relations de pouvoir entre les parties prenantes, la portée de l'enjeu, etc.

1.4.2 Définition du cadre économique

Pour évaluer l'influence des facteurs économiques dans des conflits fonciers, les praticiens devraient connaître parfaitement les situations économiques des parties prenantes et être à même de les

comparer avec un cadre général. Par exemple, dans un conflit entre deux communautés, le médiateur devrait analyser les situations économiques respectives, les comparer entre elles puis confronter les informations obtenues au plan du district, de la région ou du pays.

Les praticiens doivent donc examiner les facteurs susceptibles d'influencer directement ou indirectement l'économie du conflit: ceux qui concernent ou dépendent des parties prenantes et ceux qui ont une incidence sur la situation mais qui ne relèvent pas du contrôle des parties prenantes. Les aspects directs sont représentés par la micro-situation du conflit, la dynamique de l'économie locale, le revenu moyen de la population, etc. Parmi les facteurs indirects on peut citer les facteurs naturels (rareté des terres due à la désertification ou aux inondations) ou les fluctuations des marchés nationaux ou internationaux (augmentation ou chute de la demande pour un produit donné).

Les praticiens doivent donc étudier trois niveaux économiques différents: le cadre général, celui du conflit et la situation de la partie prenante.

Le cadre général

Dans le cadre général on peut mentionner les facteurs qui influencent de manière unilatérale le cadre économique du conflit. Il s'agit de la dimension macro-économique du conflit, qui englobe des éléments comme l'inflation nationale, la situation des marchés nationaux ou internationaux, etc.

Pour comprendre les facteurs qui influencent indirectement le contexte économique du conflit les praticiens peuvent examiner un certain nombre d'indicateurs parmi les plus communément utilisés par les États, comme:

- **Produit intérieur brut (PIB):** valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur d'un pays au cours d'une année donnée (soit l'équivalent des dépenses des consommateurs, des pouvoirs publics et la valeur des investissements) plus la valeur des exportations, moins celle des importations.
- **Produit national brut (PNB):** PIB auquel on ajoute les revenus provenant de l'activité des nationaux à l'étranger et dont on déduit les revenus des étrangers sur le marché national.
- **Coefficient de Gin:** le coefficient de Gini est un indicateur compris entre 0 et 1 qui mesure l'inégalité (par exemple la concentration des fournisseurs sur un marché ou dans un secteur). On peut citer aussi la concentration des terres.
- **Population nationale:** toutes les données disponibles sur la population nationale peuvent servir à évaluer un phénomène comme les migrations.

Ces indicateurs ne sont pas suffisants pour donner aux praticiens une idée claire du cadre économique d'un conflit donné, mais ils permettent de situer le conflit dans un cadre général. Il est aussi essentiel de tenir compte du contexte économique lorsqu'on étudie les aspects environnementaux, socio-politiques et juridiques liés au conflit, comme suggéré précédemment pour le cadre général.

Comment la situation économique générale peut-elle influencer la situation économique du conflit et celle de la partie prenante? Combien le conflit coûte-t-il à la nation?

Le contexte du conflit

Pour analyser le contexte économique du conflit le praticien doit étudier ses origines, son évolution et ses changements dans le temps.

Il ne faut pas oublier que les conflits fonciers voient souvent le jour lorsque les ressources naturelles sont rares et que la demande est élevée. Des facteurs tels que l'immigration, la détérioration des sols ou les modifications de l'utilisation des ressources provoquent facilement un déséquilibre du système économique et peuvent déboucher sur un conflit. Pour analyser ces aspects, on utilise les mêmes indicateurs que pour le contexte général, adaptés à la région dans laquelle le conflit a lieu.

- **Produit intérieur brut (PIB) régional:** valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur d'une région au cours d'une année donnée (soit l'équivalent des dépenses des consommateurs, des pouvoirs publics et de la valeur des investissements) plus la valeur des exportations, moins celle des importations.
- **Produit national brut (PNB) régional:** PIB régional auquel on ajoute les revenus provenant de l'activité des nationaux à l'étranger, et dont on déduit les revenus des étrangers sur le marché régional.
- **Coefficient de Gini régional:** le coefficient de Gini est un indicateur compris entre 0 et 1 qui mesure l'inégalité (par exemple la concentration des fournisseurs sur un marché ou dans un secteur). Il peut être aussi appliqué au plan régional.
- **Population régionale:** les données disponibles sur la population régionale peuvent servir à évaluer un phénomène comme les migrations.

Le dernier indicateur peut être particulièrement utilisé pour comprendre l'incidence des migrations dans une région et ses rapports avec les conflits relatifs aux ressources naturelles rares.

Comment le contexte économique du conflit influence-t-il l'économie des parties prenantes? Quel est le coût du conflit pour la région?

Les parties prenantes

En étudiant la situation des parties prenantes, les praticiens devraient tenir compte de tous les éléments susceptibles d'être utiles pour estimer la situation économique des parties prenantes, les différences entre les conditions économiques des parties prenantes et les facteurs qui influencent l'économie des parties prenantes dans le cadre du conflit. Pour ce faire, ils pourraient par exemple étudier:

- **La dynamique économique des familles:** elle couvre toutes les données relatives au fonctionnement de chaque groupe familial, y compris le nombre de membres, le nombre de personnes actives employées par rapport au nombre total, le nombre de personnes travaillant dans le secteur agricole, etc.
- **La dynamique économique de la communauté:** elles sont identiques à la dynamique économique des familles, mais concernent la communauté au lieu de concerner le groupe familial.

- **Sources de revenu:** pour étudier les conditions économiques de parties prenantes, le médiateur devra aussi comprendre quelles sont les possibilités de travail dont dispose chaque membre du groupe et si ces possibilités sont réelles ou non. Si, par exemple, le travail de la terre est le seul emploi ou source de revenus envisageable les praticiens sauront que dans un conflit axé sur la concurrence pour les terres, l'enjeu sera important pour tous les acteurs.

Ces statistiques sont normalement disponibles dans les bureaux de l'administration locale, puisqu'elles sont élaborées essentiellement à partir des recensements et du système fiscal. Si cela n'était pas le cas (du fait d'un mauvais fonctionnement de l'administration ou d'un système centralisé qui ne collecte pas les informations locales ou seulement une partie) ce sont les praticiens qui devront procéder directement à la collecte de ces informations. Pour ce faire ils pourront prendre contact avec les personnes particulièrement influentes dans la communauté, comme les chefs locaux, les chefs religieux, les membres des syndicats et les employés de l'administration coutumière. Ces personnes peuvent être très utiles car elles connaissent parfaitement la situation économique locale qu'elles devraient aussi bien comprendre. Elles permettront au médiateur de dresser un tableau cohérent du contexte économique du conflit.

Quelle est l'importance du facteur économique dans le conflit? Les acteurs disposent-ils de sources de revenus ou d'emploi qui ne sont pas liées à la terre? Quel est le coût du conflit pour les parties prenantes?

EXERCICE 1.4: CADRE ÉCONOMIQUE

12. Pensez à trois aspects du mode de vie d'un groupe que vous pouvez déduire du cadre économique de ce groupe et illustrez-les en commentant chaque cas.

EXEMPLE. Dans le parc national, les moyens d'existence des communautés environnantes dépendent étroitement de la forêt du parc national.

Dans ces communautés les hommes récoltent du bois et d'autres produits (comme les plantes médicinales) pour éviter la pauvreté pendant la saison sèche et pour augmenter les revenus de la famille. Ils peuvent aussi émigrer vers les villes et travailler dans le bâtiment ou dans l'industrie. Certains hommes participent à l'exploitation illégale des forêts et des mines, qui assurent des revenus plus confortables. Certaines femmes travaillent aussi et elles sont normalement employées de maison dans les villes voisines.

Cette situation est due au fait que les terres cultivables sont rares et que les possibilités d'emplois dans l'agriculture sont limitées, ce qui pousse ces communautés à utiliser la forêt, à émigrer et à exploiter illégalement les forêts et les mines.

Identité mode de vie aspect	Cas
1
.....
2
.....
3
.....
.....

13. Pensez-vous que l'influence d'un conflit sur l'économie d'un groupe et la capacité d'un groupe à résoudre un conflit sont liées entre elles? Expliquez votre point de vue.

EXEMPLE. Oui. Lorsque les terres sont rares l'influence d'un conflit relatif aux terres fait souvent que les communautés les plus démunies sont privées de leurs droits d'accès et d'usage. Cela a une incidence sur leur économie et sur leur capacité de gérer le conflit, surtout lorsque l'autre partie dispose d'importants moyens financiers et de l'appui des pouvoirs publics et que l'on estime qu'elle utilisera mieux les terres.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

